**COUR DU BANC DU ROI (DIVISION DE LA FAMILLE)**

**Centre de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

ENTRE :

requérant(e)

- et -

intimé(e).

**DEMANDE D’ORDONNANCE — LAEOEF — EX PARTE – RETROUVER UNE PERSONNE**

en vertu de l’article 10 de la Loi d’aide à l’exécution des ordonnances et des ententes familiales (Canada), autorisant le registraire à demander des renseignements pour retrouver une partie en vue **de l’établissement ou de la modification d’une ordonnance alimentaire.**

|  |
| --- |
|  |
|  |
|  |

*(Nom, adresse, courriel et numéro de téléphone de la partie qui dépose)*

**COUR DU BANC DU ROI (Division de la famille)**

**Centre de**

ENTRE :

requérant(e)

– et –

intimé(e)

EX PARTE

DEMANDE D’ORDONNANCE (RETROUVER UNE PERSONNE)

en vertu de l’article 10 de la Loi d’aide à l’exécution des ordonnances et des ententes familiales (Canada), autorisant le registraire à demander des renseignements pour retrouver une partie en vue de l’établissement ou de la modification d’une ordonnance alimentaire.

LA REQUÊTE EST PRÉSENTÉE SANS AVIS À

*(Nom complet de la partie)*

Les détails de la requête figurent dans les pages ci-jointes et dans l’affidavit de la partie qui la présente.

Fait par \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Date Registraire adjoint(e)

Cour du Banc du Roi – Centre de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

*(Adresse du palais de justice)*

DÉTAILS DE LA REQUÊTE

1. Le requérant ou la requérante présente la requête en vertu de l’article 7 de la Loi d’aide à l’exécution des ordonnances et des ententes familiales (Canada) afin d’obtenir, en vertu de l’article 10 de cette loi, une ordonnance autorisant un fonctionnaire du tribunal à demander la communication des renseignements suivants en vertu de l’article 12 de cette loi :

L’adresse de

*(Nom complet de la personne à retrouver)*

*(Rayer le texte qui suit s’il ne s’applique pas.)*

et le nom et l’adresse de son employeur.

1. Le requérant ou la requérante demande également, en vertu du paragraphe 13(3) de la Loi d’aide à l’exécution des ordonnances et des ententes familiales (Canada), une ordonnance prévoyant la communication des renseignements reçus par le tribunal (au requérant ou à la requérante / à l’avocat ou à l’avocate du requérant ou de la requérante) aux fins de la requête visant à (établir une ordonnance alimentaire / modifier la disposition alimentaire énoncée dans l’ordonnance rendue par ).

*(Date) (Juge, tribunal et province, territoire ou pays)*

1. Le résultat d’une vérification de casier judiciaire récente concernant le requérant ou la requérante est joint à la présente requête.
2. L’affidavit du requérant ou de la requérante est joint à la présente requête.